1604 - Jean Le Bouc - Trésor des indulgences du Saint Rosaire - BM Lyon

Auteurs : Wesliengue, Louis

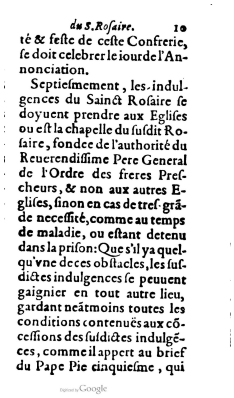

du S. Rosaire. 10

té & feſte de ceſte Confrerie, ſe doit celebrer le iourde l'Annonciation.

Septieſmement, les indulgences du Sainct Roſaire ſe doyuent prendre aux Egliſes ou eſt la chapelle du ſuſdit Roſaire, fondee de l'authorité du Reuerendiſſime Pere General de l'Ordre des freres Preſcheurs, & non aux autres Egliſes, ſinon en cas de treſ-grãde neceſſité, comme au temps de maladie, ou eſtant detenu dans la priſon: Que s'il ya quelqu'vne de ces obſtacles, les ſuſdictes indulgences ſe peuuent gaignier en tout autre lieu, gardant neãtmoins toutes les conditions contenuës aux cõceſſions des ſuſdictes indulgẽces, comme il appert au brief du Pape Pie cinquieſme, qui

Digitized by Google

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImage(s) : Google/BM Lyon
LangueFrançais
SourceLyon (Fr), Part-Dieu, Silo ancien, SJ A 205/55
Format (largeur x format)Non renseigné
CouvertureParis
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImage(s) : Google/BM Lyon

Informations sur le fichier

Nom original : 1604 - Jean Le Bouc - Trésor des indulgences du Saint Rosaire - BM Lyon_Page_043.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.44 Mo
Dimensions : 1726 x 3060 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 29/05/2024 Dernière modification le 12/09/2024